

CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT

RÈGLEMENT # 312-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 264-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 324 600 \$ POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE DU HÉRON »

Je, soussignée, Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim de la Municipalité de L'Islet certifie sous mon serment d'office que :

Je certifie également que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement # 312-2024 est de 3 185.
2. Le nombre de demande inscrit requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 329.
3. Le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que :

Le règlement # 312-2024 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À L'ISLET, ce 15 août 2024.



Lise Caron
Directrice générale greffière-trésorière
adjointe par intérim